

FICHE n°4

GT ACCUEIL DES JEUNES À LA DGFIP du 29 novembre 2021
Lancement des « Classes talents du service public » et évolution des Classes préparatoires intégrées.

I – Rappel du dispositif de déploiement

Le plan Talents du service public porté par la DGAFP vise notamment à proposer aux jeunes un accompagnement actif vers la réussite aux concours de la fonction publique.

1000 places supplémentaires ont été offertes, dès la rentrée universitaire 2021, dans des classes préparatoires Talents du service public, destinées aux étudiants les plus méritants de l'enseignement supérieur, pour préparer, dans des conditions améliorées, les concours donnant accès aux postes d'encadrement de la fonction publique.

Ces classes préparatoires doivent être intégrées soit à des écoles de service public, soit à des établissements d'enseignement supérieur.

L'objectif recherché est que chaque région compte à terme au moins deux de ces classes préparatoires afin de rapprocher les formateurs des étudiants de tous les territoires. Dès le mois d'avril 2021, la liste des nouvelles classes préparatoires Talents du service public a été publiée par le ministère de la transformation et de la fonction publiques.

Les cinq classes préparatoires intégrées existantes à la DGFIP (pour la préparation aux concours de catégorie A à Clermont-Ferrand et Noisiel et 3 autres pour les concours de catégorie B à Lyon, Nevers et Noisy-le-Grand) migreront vers le dispositif Talents du service public en 2022.

Au-delà de l'existant, l'ENFiP s'est inscrite dans une démarche avec des partenaires leaders pour compléter cette offre.

II – Les travaux engageant la DGFIP poursuivis par l'ENFiP

2-1 Point sur les premiers contacts et partenariats

Les premiers contacts initiés par l'ENFiP avec des partenaires des Classes talents ont été noués avec l'IRA de Metz et avec l'Université Clermont Auvergne. Ainsi, à ce stade, l'ENFiP est engagée dans 4 projets.

Point d'entrée IRA de METZ :

1-classe talents de Lorraine :

Établissement : Université de Lorraine dont ses composantes :

- IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) - Nancy
- FDSEG (Faculté de droit sciences économiques et gestion) - Nancy
- FDEA (Faculté de droit économie et administration) – Metz

Écoles du service public partenaires :

- Institut régional d'administration de Metz, établissement coordonnateur,
- École nationale des finances publiques (ENFiP),
- École nationale des douanes (END),
- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Cette classe talents localisée à Metz et Nancy concerne 35 élèves en 2021-2022 et vise 45 élèves en 2022-2023.

2-classe talents de Strasbourg :

Établissement : Institut de Préparation à l'Administration Générale – IPAG (Université de Strasbourg)

Écoles du service public partenaires :

- Institut régional d'administration de Metz, établissement coordonnateur,
- École nationale des finances publiques (ENFiP),
- École nationale des douanes (END)
- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Cette classe talents concerne 15 élèves en 2021-2022 et 20 élèves en 2022-2023 et est localisée à Strasbourg.

3-Classe talents de Paris-Est :

Établissement : Université Paris-Est Créteil. École internationale d'études politiques (EEP) et Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'université Paris-Est Créteil

Écoles du service public partenaires :

- Institut régional d'administration de Metz, établissement coordonnateur,
- École nationale des finances publiques (ENFiP),
- École nationale des douanes (END)
- Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Cette Classe talents localisée à Fontainebleau concerne 15 élèves en 2021-2022 et vise 20 élèves en 2022-2023.

Point d'entrée : Université Clermont Auvergne.

4-classe talents pour les finances publiques :

IRPAG (École de droit – Université Clermont Auvergne) – Chef de file
École d'Économie (Université Clermont Auvergne) – Partenaire

École nationale des finances publiques (Établissement de Clermont-Ferrand) - École de service public – Partenaire

Cette classe talents localisée à Clermont-Ferrand concerne 10 élèves en 2021-2022 et vise 20 élèves en 2022-2023.

2-2 Les enjeux et points de vigilance.

Quatre enjeux sont visés :

- **Mettre en place un tutorat** : il sera conduit par des inspecteurs de la DGFIP, pendant toute la durée de la formation.

Deux modalités sont mises en place : la mobilisation des cadres A actuellement en fonction dans les services et des inspecteurs-stagiaires en formation initiale dans les établissements de formation de l'ENFiP.

Par ailleurs, l'ENFiP est en relation étroite avec l'association La Cordée, dans le cadre du partenariat conclu par le ministère avec cette association.

Enfin, l'ENFiP souhaite s'appuyer sur l'offre de service proposée par la DGAFP : plate-forme de recensement des tuteurs et d'appariement tuteurs-stagiaires, et modules d'e-formation sur le tutorat disponible via la plate-forme MENTOR.

- **Conduire des cours animés par des cadres de la DGFIP** sur les sites de Strasbourg, Fontainebleau, Metz ou Nancy, Clermont-Ferrand, ce qui soulignera le lien entre ces projets et le renforcement de l'attractivité des concours de la DGFIP et, pour les admissibles, des séances de préparation aux épreuves orales seront organisées.

Au titre des premières animations, les rédacteurs de la division des préparations aux concours de l'ENFiP sont mobilisés sur le dernier trimestre 2021.

- **Organiser des stages dans les services de la DGFIP** : ces stages sont destinés à renforcer la formation des préparants par une connaissance concrète de l'administration à laquelle ils se destinent.

- **S'appuyer sur les partenariats déjà existants entre les DR/DDFiP et le monde universitaire** : il s'agit d'assurer une articulation et une complémentarité entre les actions locales et le rôle de pilotage de l'ENFiP dans le cadre des classes talents .

2-3 Les travaux à conduire en vue de la rentrée universitaire 2022

Le standard associé aux Prépas Talents est désormais défini par l'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés Prépas Talents préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires.

Dans ce cadre, l'ENFiP prend les contacts utiles pour nouer les partenariats nécessaires avec le monde universitaire et scolaire pour assurer la transformation de ses ex Classes préparatoires intégrées en classes talents.

Ainsi, les 5 établissements de l'ENFiP (Noisiel, Clermont-Ferrand, Nevers, Lyon et Noisy le grand) ont engagé au dernier trimestre 2021 des démarches avec des universités : UPEC, Université Gustave Eiffel, Université de Lyon 3, faculté de droit de Clermont-Ferrand...

Ces partenariats permettront de définir notamment les cursus universitaires ouverts à la classe talents, les concours préparés, le nombre de place ouvert, les modalités de sélection des préparants, le contenu et le caractère diplômant ou certifiant du parcours de

formation et de préparation, les modalités de coopérations entre les universités et les établissements de l'ENFiP.

Enfin, au-delà des classes talents, l'ENFiP s'engage dans **la démarche des cordées de la réussite**.

À cet égard, des contacts ont été noués avec l'IPAG-EEP de Créteil (tête de cordée) et deux lycées en Seine-et-Marne (Étienne Bézout, à Nemours, et Flora Tristan, à Montereau). Cette démarche vise à changer les représentations que les lycéens peuvent avoir des métiers du service public et des formations de l'enseignement du supérieur qui y conduisent.

Trois actions concourent à atteindre cet objectif : accompagnement à l'orientation, tutorat d'étudiants à destination des lycéennes et lycéens, actions d'ouverture sociale et culturelle.

Le public visé est constitué de lycéennes et lycéens de classes de seconde, première et terminale des filières professionnelles, technologiques et générales de ces deux lycées, résidant pour partie dans des quartiers relevant de la politique de la Ville ou au sein de communes rurales.

Des réunions de travail sont prévues sur le dernier trimestre 2021 entre les différentes partenaires pour aborder les modalités de mises en œuvre des différentes actions, le nombre d'élèves concernés et le calendrier.